



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



16131916



N° d'entreprise : 0882.768.591

Dénomination

(en entier) : **BioWin**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**

Siège : **Point Centre, Avenue Georges Lemaître 19 à 6041 Gosselies**

Objet de l'acte : **Nominations et Démissions - Pouvoirs - Changement de siège social.**

Nominations et Démissions.

1. Il ressort du Conseil de Gouvernance du 7 mai 2014 que les décisions suivantes ont été prises :

- La collaboration entre la société AMP Innovation sprl, représentée par Mme F. Fannes, et l'asbl BioWin a pris fin le 31 mars 2014.

- Les pouvoirs donnés à la société AMP Innovation sprl sont transférés à Monsieur F. Druck et à la société Ipinnova sprl, représentée par Mme S. Ponchaut. Ces derniers sont nommés General managers ad interim.

2. Il ressort du Conseil de Gouvernance du 1er décembre 2014 que les décisions suivantes ont été prises :

- Candidatures des grandes entreprises pour siéger au Conseil : Philippe Denoël (GSK), Didier Malherbe (UCB), Jean-Pierre Delwart (Eurogentec), Damien Bertrand (IBA) et Jean-Michel Vanderhofstadt (IRE) ; soit 5 candidatures pour 4 mandats. Le Conseil décide d'élargir la représentativité des grandes entreprises à 5 mandats, en conformité avec les statuts de l'asbl, et décide de proposer ces 5 représentants à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er décembre 2014.

- Le Conseil prend acte de la décision de Wal-Tech (ex-Accord Wallonie, le réseau des Centres de Recherche Agréés), de désigner Jean-Claude Bouchat (CER Group) au Conseil de BioWin pour une durée de un an.

Démission de son mandat d'administrateur en date du 31/12/2014 de :

DNA Vision représentée par Monsieur Laurent Alexandre ;

ITEOS Therapeutics représentée par Monsieur Michel Detheux ;

CORIS Bioconcept représentée par Monsieur Thierry Leclipteux.

Election au mandat d'administrateur en date du 1/1/2015 et pour trois années jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 de :

KITOZYME représentée par Monsieur François Blondel ;

ANALIS représentée par Monsieur Guy Stukkens ;

MITHRA Pharmaceuticals représentée par Monsieur François Fornieri ;

INSTITUT DES RADIOELEMENTS représentée par Monsieur Jean-Michel Vanderhofstadt ;

3. Il ressort du Conseil de Gouvernance du 6 février 2015 que les décisions suivantes ont été prises :

a. Nomination du Président du Conseil de Gouvernance de BioWin :

La nomination de M. Jean-Pierre Delwart (Eurogentec) à la Présidence de BioWin est approuvée par le Conseil. Le début de son mandat de trois ans est daté au 1er janvier 2015.

b. Validation de la nomination du nouveau Vice-Président.

La nomination de M. Dominique Demonté (ULB) à la Vice-Présidence de BioWin, sur recommandation du CREF, est actée par le Conseil. Le début de son mandat de trois ans est daté au 1er janvier 2015.

4. Il ressort du Conseil de Gouvernance du 23 avril 2015 que les décisions suivantes ont été prises :

a. La gestion journalière du Pôle BioWin est confiée à la sprl Ipinnova, représentée par Sylvie Ponchaut, gérante. Dans le cadre de la gestion journalière de l'asbl, des pouvoirs lui sont octroyés, ainsi qu'à Frédéric

Druck, directeur général adjoint. Ces pouvoirs sont révocables à tout moment sur décision du Conseil d'administration statuant à la majorité simple.

b. La création d'un poste de Vice-Président dévolu à une PME est actée.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2014 la nomination des représentants des PME du Pôle est avalisée :

JOHN TCHELINGERIAN	ADMINISTRATEUR	PROMETHERA SA	PME
F BLONDEL	ADMINISTRATEUR	KITOZYME SA	PME
G STUKKENS	ADMINISTRATEUR	ANALIS SA	PME
F FORNIERI	ADMINISTRATEUR	MITHRA SA SA	PME

Suite à l'Assemblée générale du 4 juin 2015, la composition du Conseil de Gouvernance est avalisée :

Composition du conseil de gouvernance

J.-P DELWART	PRÉSIDENT	EUROGENTEC SA GE	
D. DEMONTE	VICE-PRÉSIDENT	UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES	UNIVERSITÉ
D. MALHERBE	ADMINISTRATEUR	UCB SA GE	
D. BERTRAND	ADMINISTRATEUR	IBA SA GE	
P. DENOEL	ADMINISTRATEUR	GLAXOSMITHKLINE BIOLOGICALS SA	GE
J.-M. VANDERHOFSTADT	ADMINISTRATEUR	INSTITUT DES RADIOÉLÉMENTS	GE
JOHN TCHELINGERIAN	ADMINISTRATEUR	PROMETHERA SA	PME
F. BLONDEL	ADMINISTRATEUR	KITOZYME SA	PME
G. STUKKENS	ADMINISTRATEUR	ANALIS SA	PME
F. FORNIERI	ADMINISTRATEUR	MITHRA SA SA	PME
J.-L. BALLIGAND	ADMINISTRATEUR	UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN	
UNIVERSITÉ			
C. SADZOT	ADMINISTRATEUR	UNIVERSITÉ DE LIÈGE	UNIVERSITÉ
M. RAES	ADMINISTRATRICE	U NAMUR -	REPRÉSENTANTE CREF
UNIVERSITÉ			
J.-C. BOUCHAT	ADMINISTRATEUR	CER GROUPE	CENTRE DE RECHERCHE
S. PONCHAUT*	Invitée	Directrice générale	Pôle
F. DRUCK*	Invité	Directeur général adjoint, directeur	Formation,
Communication et des relations internationales		Pôle	
P. LÉONARD	Observateur	Représentant du Gouvernement	Région wallonne
J. HUTSCHEMACKERS	Observateur	DGO6-Recherche	Région wallonne

Pouvoirs.

Il ressort du Conseil d'Administration du 23 avril 2015 que les pouvoirs suivants pourront être exercés individuellement, sauf autre indication dans le texte par Ipinnova SPRL, agissant en qualité de directeur général de BLOWIN dûment représentée par Madame Sylvie Ponchaut et par Monsieur Frédéric Druck, agissant en qualité de directeur général adjoint de BLOWIN :

1. signer la correspondance journalière engageant BLOWIN;
2. ouvrir conjointement au nom de BLOWIN tous comptes dans des institutions financières;
3. acheter des équipements et fournitures, passer toute commande, payer toute facture, négocier ou conclure tous contrats, conventions ou marchés, faire établir et accepter toutes compensations, accepter et autoriser toute subrogation, pour autant

- i. que ces actes s'inscrivent dans le cadre de la gestion journalière de BLOWIN et
- ii. que l'engagement n'excède pas 5.000 € s'il est pris par Monsieur Frédéric Druck, et 10.000 € s'il est pris par Ipinnova SPRL.

Pour des montants situés entre 10.000 € et 20.000 €, ces actes de gestion journalière seront cosignés par Ipinnova SPRL et par le Président ou un des Vice-Présidents du Conseil de gouvernance de BLOWIN. Pour des montants supérieurs à 20.000 €, la signature de deux membres du Conseil de Gouvernance, dont celle du Président ou d'un des Vice-présidents sera requise.

4. Recevoir et donner quittance pour tous montants ou valeurs dus à BLOWIN; prendre livraison au nom de BLOWIN auprès de la Régie des Postes, de l'administration des douanes, des sociétés de transports et des chemins de fer, de toutes lettres recommandées ou non, de tous paquets et tous colis, signer tous documents dans ce but; procéder à toutes inscriptions ou modifications auprès des administrations fiscales et autres; signer et diffuser les extraits conformes de procès-verbaux de réunions du conseil d'administration, le cas échéant, aux pouvoirs publics;

5. désigner un ou plusieurs mandataires au sein de la cellule opérationnelle de BLOWIN pour passer tout acte d'administration journalière lié aux pouvoirs publics repris ci-dessus, dont il fixera le contenu et la durée, et pour autant qu'il n'excède pas 5.000 €.

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

MODIFICATION DE SIEGE SOCIAL

Le siège social de l'ASBL BLOWIN est transféré à l'adresse suivante depuis le 1/4/2016 : Rue Auguste Piccard, 20 Maison de l'industrie technologique à 6041 Gosselies.

Sylvie Ponchaut
Directrice générale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/09/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner son identité sur la page du Volet B : Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
agant pour lui ou la représentant l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard desquels
Au verso Nom et signature